



**Pour diffusion immédiate**

## **Compostage Mauricie et ses odeurs, un enjeu de société.**

**Trois-Rivières, le vendredi 28 septembre 2007** — Le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie), tout en étant solidaire avec la population de Saint-Luc-de-Vincennes, trouve regrettable le conflit qui l'oppose à l'entreprise Compostage Mauricie. Nous craignons que ce conflit hautement médiatisé vienne nuire au développement du compostage en influençant négativement l'opinion publique.

Un incident de ce genre contribue à défaire le travail si difficilement accompli au fil des ans pour inculquer à la population québécoise l'importance du compostage dans la gestion de nos matières résiduelles. Il est évident que le compostage est un outil de gestion des matières résiduelles appelé à se développer davantage dans les prochaines années. Rappelons que le volume des matières compostables représente environ 40% (source : Recyc-Québec 2000) de nos déchets domestiques. Soustraits des sites d'enfouissement grâce au compostage, ce sont d'énormes volumes qui contribueront à réduire la production de gaz à effet de serre, des lixivats et ...

Nous croyons que les gouvernements auraient avantage à travailler avec le promoteur pour développer et implanter une technologie qui permettrait à la société de bénéficier des activités de compostage tout en éliminant les nuisances comme celle des odeurs vécues actuellement par la population de Saint-Luc-de-Vincennes. Nuisance que l'on juge d'ailleurs inacceptable.

C'est pourquoi nous souhaitons que les intervenants dans ce dossier travaillent à élaborer une solution durable dans le but de favoriser la gestion responsable de nos matières résiduelles.

**-30-**

Source :  
Patrick Simard  
Directeur  
Tél. : 819-694-1748

**COMMUNIQUÉ**